



TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite à donner aux recommandations
des réunions sectorielles:****c) Réunion tripartite sur la sécurité et la santé
dans l'industrie de la pêche**
(Genève, 13-17 décembre 1999)

1. La Réunion tripartite sur la sécurité et la santé dans l'industrie de la pêche s'est tenue à Genève du 13 au 17 décembre 1999, sous la présidence de M. Ulf Edström (membre travailleur du Conseil d'administration).
2. La réunion a examiné un rapport préparé par le Bureau international du Travail et intitulé: «La sécurité et la santé dans l'industrie de la pêche»¹.
3. La réunion a adopté à l'unanimité une série de conclusions sur la sécurité et la santé dans l'industrie de la pêche ainsi qu'une résolution concernant les activités futures de l'OIT dans le secteur de la pêche et le dialogue social.
4. Les recommandations² adoptées par un groupe de travail sur les normes créé par la réunion, qui font partie des conclusions dont il est question au paragraphe 3, ont été prises en considération dans la préparation du document sur l'examen des conventions et recommandations concernant les pêcheurs³ soumis au Groupe de travail sur la politique de révision des normes de la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail.
5. Les textes dont il est question aux paragraphes 3 et 4 ci-dessus, ainsi qu'un résumé des travaux de la réunion, figurent dans la *Note sur les travaux* qui est annexée au présent document⁴. Les paragraphes 23 à 27 des conclusions, le paragraphe 21 du rapport du

¹ Document TMFI/1999.

² Paragraphes 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17 et 21 du rapport du groupe de travail sur les normes, tel qu'il figure à fin de la partie I de la *Note sur les travaux* (voir annexe).

³ Document GB/277/LILS/WP/PRS/2.

⁴ Document TMFI/1999/10.

Groupe de travail sur la politique de révision des normes annexé aux conclusions ainsi que les paragraphes 1 et 2 du dispositif de la résolution appellent des mesures spécifiques de la part de l'OIT.

6. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux contenant les textes mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus:*

- a) aux gouvernements, en leur demandant de transmettre ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
- b) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
- c) aux organisations internationales intéressées.*

7. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion aux paragraphes 23 à 27 des conclusions, au paragraphe 21 du rapport du Groupe de travail sur la politique de révision des normes annexé aux conclusions et dans les sections pertinentes de la résolution.*

Genève, le 2 février 2000.

Points appelant une décision: paragraphe 6;
 paragraphe 7.

Annexe

[Joindre Note sur les travaux]

TMFI/1999/10